

**ASSURANCE
CHANGE FUSE /
FLUX DE FACTURES**
Secteur **aérospatial**

VOUS

**VOUS NÉGOCIEZ ET SIGNEZ
DES CONTRATS-CADRES
EN USD**

NOUS

**NOUS PROTÉGEONS
VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN USD CONTRE LE RISQUE
DE CHANGE**

**PÉRIODE DE FACTURATION
COUVERTE DE 1 À 5 ANS**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Souhaitez sécuriser des contrats-cadres négociés et facturés en USD

VOTRE PROJET

- Optimiser la couverture de vos flux en USD, tout en conservant souplesse et simplicité d'utilisation
- Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

Toutes les entreprises du secteur aérospatial PME ou ETI⁽¹⁾ indépendamment de la taille de leurs actionnaires

NOUS

Protégeons votre chiffre d'affaires contre les fluctuations de change euro-dollar jusqu'à 5 ans

CARACTÉRISTIQUES

- **Montant garanti** : 50 % du chiffre d'affaires prévisionnel exposé au risque, sur un horizon de 1 à 5 ans
- **Cours garantis propres à chaque exercice** : tunnel de cours dont les bornes sont fixées autour d'un cours à terme
- **Fonctionnement** :
 - chaque début de mois, l'entreprise déclare les montants facturés le mois précédent ;
 - aux dates d'échéance, le calcul de la différence de change est effectué automatiquement
- **Coût** :
 - taux de prime en fonction du profil de risque et des conditions de marché ;
 - prime payable à la souscription pour tous les exercices

AVANTAGES

- **Partage du risque** à 50 % à l'intérieur du tunnel (complété à 100 % en dehors du tunnel)
- **Souplesse** en cas de report de livraison
- **Gestion en mode déclaratif** dans le cadre d'une police d'abonnement signée par l'entreprise :
 - envoi par e-mail d'un formulaire de demande de souscription de garantie à : **assurance-export-change@bpifrance.fr** ;
 - envoi en retour par Bpifrance d'une promesse de garantie relative à toutes les périodes à couvrir ;
 - envoi d'une notification d'agrément pour chaque période assurée

⁽¹⁾ Entreprise de moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ou dont le total bilan n'excède pas 2 Md€.

Pour contacter Bpifrance de votre région : **bpifrance.fr**

E-mail : **assurance-export-change@bpifrance.fr**